

ADMISSION EN CLASSES DOUBLE CURSUS

Le collège compte deux divisions de 6° pour accueillir de jeunes élèves désireux de poursuivre un cursus artistique et leurs études.

L'établissement accueille également des élèves sur les autres niveaux en fonction des places disponibles.

Liste des structures partenaires d'enseignement artistique spécialisé :

- Le conservatoire à rayonnement régional de Paris et de Boulogne sur Seine
- Le conservatoire national supérieur de musique et de danse
- Les maîtrises de Radio France et de Notre Dame de Paris

L'admission de votre enfant dans l'une de ces structures rend sa candidature d'admission en classe double cursus prioritaire.

Remarque très importante :

Les élèves qui ne relèvent pas de ces structures (soit parce qu'ils ont échoué aux tests, soit parce qu'ils n'ont pas passé les épreuves d'admission) ne peuvent être affectés en classes double cursus que sur les places

restées vacantes, après affectation des élèves issus des structures partenaires. **Ces affectations sont prononcées par une commission de la Direction de l'Académie de Paris, réunie début juin et présidée par la DASEN.**

Les procédures indispensables :

Si votre enfant n'est pas sectorisé sur le collège O. Gréard, il convient de demander une dérogation au secteur scolaire.

- Pour une admission en 6[°], se renseigner auprès de la direction de l'école (mi-janvier)
- Pour une admission sur un autre niveau, la demande s'effectue auprès du collège d'origine (avant mi-mai)

Télécharger, imprimer et compléter le dossier de candidature que vous enverrez accompagné des documents nécessaires (Cf. dossier) avant le 15 mai 2018.

Passer les épreuves des conservatoires partenaires (se renseigner auprès de chacun pour en connaître le calendrier). Ces épreuves sont annuelles et se déroulent sur l'ensemble du cursus du collège.